



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION**

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Charlemagne, que le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales, des compensations et des autres taxes spéciales pour l'année 2020, a été déposé à mon bureau le 20 janvier 2020 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné à Charlemagne
le 21 janvier 2020

Philippe Lapointe
Directeur général et greffier